

Assurance hospitalisation

Au-delà des soucis médicaux et du stress qu'elle engendre, une hospitalisation a un coût, souvent très élevé. C'est pourquoi il est important de souscrire une assurance hospitalisation.

Que comprend une assurance hospitalisation ?

Les couvertures varient d'une assurance hospitalisation à une autre. Toutefois, la plupart incluent la prise en charge :

- Des frais médicaux après intervention de votre mutuelle
- Des frais ambulatoires avant et après l'hospitalisation
- De certaines maladies graves

Sachez que certaines compagnies d'assurances prévoient des **couvertures étendues** :

- Remboursement illimité et sans plafond des frais médicaux avant, pendant et après l'hospitalisation
- Liste étendue de maladies graves (maladie de Crohn, cancer, Sclérose en plaques, etc.) incluses, même en dehors de l'hospitalisation
- Libre choix du médecin et de l'hôpital
- Couverture et assistance identiques à l'étranger
- Assistance aux personnes (Ex. : aide-ménagère, garde d'enfants)
- Etc.

Contactez-nous pour plus d'informations concernant les différentes formules d'assurance hospitalisation.

Pourquoi souscrire une assurance hospitalisation auprès d'une compagnie d'assurances plutôt qu'auprès d'une mutuelle ?

Les différences entre une compagnie d'assurances et une mutuelle s'articulent principalement autour de trois axes :

- La prime
- L'indemnisation par type de chambres
- L'étendue de la couverture

La prime

La prime proposée par les **mutuelles** est généralement intéressante, mais **plus vous vieillirez plus celle-ci augmentera**.

Au contraire, une **compagnie d'assurances** fixe votre prime au moment où vous souscrivez l'assurance hospitalisation, sur la base de votre âge et de votre état de

santé. Sauf en cas de décision de la Banque nationale ou d'indexation, le **montant que vous payerez ne changera plus.**

L'indemnisation par type de chambres

En règle générale, les **mutuelles**, au contraire des compagnies d'assurances, n'accordent une indemnisation complète qu'en cas d'hospitalisation en **chambre double ou commune**. Si vous décidez d'occuper une chambre seule, l'intervention sera plafonnée et vous devrez **assumer une partie des frais.**

L'étendue de la couverture

Les **couvertures** des assurances hospitalisation proposées par les **mutuelles ne cessent de diminuer**, notamment dans les cas suivants :

- Maladies graves
- Implants et prothèses
- Séjour lors d'un accouchement

Nous restons bien entendu à votre disposition pour déterminer l'assurance hospitalisation la plus adaptée à vos besoins.